

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2155**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Filière alimentation durable - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation de la FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), aux associations le Cluster Bio AuRA et AGRIBIO Rhône et Loire pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2155**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Filière alimentation durable - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation de la FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), aux associations le Cluster Bio AuRA et AGRIBIO Rhône et Loire pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La FoodTech Lyon AuRA est une initiative collective qui vise à soutenir, sur son territoire, l'ensemble des initiatives entrepreneuriales innovantes du champ à l'assiette. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production agricole, jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. Cette initiative est portée, depuis 2017, par l'ISARA, école d'ingénieurs spécialisée dans les métiers agricoles et agroalimentaires.

L'association le Cluster Bio AuRA est un réseau d'entreprises et d'experts qui vise à favoriser l'émergence d'initiatives ou d'innovations d'acteurs du bio, à apporter des ressources à leur plus de 300 membres et promouvoir le bio en région AuRA.

L'AGRIBIO Rhône et Loire est l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire.

L'ISARA, le Cluster Bio AuRA et l'AGRIBIO Rhône et Loire sollicitent le soutien de la Métropole de Lyon pour mettre en œuvre leurs programmes annuels d'actions en 2023.

**II - Objectifs de la Métropole**

Identifiée comme une filière stratégique par la Métropole, la filière alimentation est au cœur d'enjeux transversaux (justice sociale, santé, développement économique territorial, environnement, aménagement, etc.) concourant à la transition économique, environnementale et sociale du territoire. Ce secteur, ancré dans la culture locale et l'histoire académique, scientifique et entrepreneuriale du territoire, présente une masse critique d'acteurs et un fort potentiel de résilience et de développement.

La feuille de route métropolitaine en matière d'alimentation s'articule autour des 2 piliers du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) : résilience et justice alimentaire. Le déploiement de cette stratégie auprès des acteurs économiques de la filière s'appuie, notamment, sur le développement d'une innovation responsable.

Les programmes, proposés par ces 3 organismes, s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles de la Métropole en matière d'action et de transition économiques ainsi que dans les orientations politiques en matière d'agriculture et d'alimentation :

- structurer et animer un réseau thématique dans le domaine de l'alimentation, du champ à la fourchette, en lien avec les entreprises, les acteurs académiques, la recherche et les structures d'accompagnement,
- promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation durable, autour des sujets d'alimentation saine, responsable et de proximité et créer des filières résilientes, en lien avec la stratégie alimentaire de la Métropole.

C'est la raison pour laquelle la Métropole souhaite soutenir ces 3 structures pour l'année 2023.

### III - Propositions de financement pour l'année 2023

#### 1°- Les associations le Cluster Bio AuRA et AGRIBIO Rhône et Loire

L'association Cluster Bio AuRA, créée en 2017, travaille à introduire des produits bio locaux dans l'assiette des Grands Lyonnais, *via* différents circuits de distribution et, en particulier, la restauration commerciale. Pour cela, il accompagne, en partenariat avec AGRIBIO Rhône et Loire, des opérateurs de l'aval (restauration commerciale, restauration collective, industries agro-alimentaire -IAA-) vers des pratiques écoresponsables (approvisionnement bio et local, réduction des déchets et des emballages, don des invendus, etc.).

##### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1219 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 300 € au profit des associations le Cluster Bio AuRA et AGRIBIO Rhône et Loire.

En 2022, la subvention métropolitaine a, notamment, permis aux associations le Cluster Bio AuRA et AGRIBIO Rhône et Loire :

- d'organiser une première édition du Salon bio local, réunissant 75 exposants (producteurs et transformateurs) et 135 visiteurs professionnels (magasins, restauration collective, restauration commerciale, autres) autour d'un programme d'échanges *Business to business* (BtoB) et de conférences,
- d'accompagner individuellement 11 restaurateurs, traiteurs ou porteurs de projets, ainsi que 12 industries agro-alimentaires et distributeurs,
- de développer et mettre à jour des outils de veille et de communication : *newsletters*, annuaire des fournisseurs bio, *flyer* Restos bio locaux, etc.

##### b) - *Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel*

Pour 2023, il est proposé de renouveler les conventions de partenariat entre la Métropole et les associations le Cluster Bio AuRA et AGRIBIO Rhône et Loire afin de poursuivre les actions initiées depuis 2018 et leur permettre d'initier de nouvelles actions répondant aux besoins actuels de la filière :

- développer le bio/local dans la restauration commerciale grâce à un accompagnement individuel des restaurateurs, une formation sous forme de webinaire thématique et la publication de *newsletters* et d'articles sur le blog du Cluster Bio AuRA,
- structurer et faire connaître l'offre de fournisseurs bio locaux *via* l'organisation de parcours approvisionnement bio locaux à destination de la restauration collective et commerciale au Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation (SIRHA) 2023 et la préparation d'une 2<sup>ème</sup> édition du Salon bio local prévue en début d'année 2024,
- promouvoir les produits bio et locaux et expliquer les exigences de ce label auprès du grand public à travers l'organisation d'opérations de sensibilisation des habitants mobilisant producteurs, restaurateurs et entreprises du territoire,
- renforcer l'accompagnement des industries agro-alimentaires et des distributeurs du territoire sur leur approvisionnement bio et local.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 280 €, répartie de la façon suivante :

- 28 280 € pour l'association le Cluster BioAuRA,
- 12 000 € pour AGRIBIO Rhône et Loire.

Le budget prévisionnel du projet pour l'année 2023 est le suivant :

| Dépenses<br>(en €)  |               |                  |               | Recettes<br>(en €)               |               |
|---|---------------|------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| Actions - projets 2023  | AGRIBIO       | Cluster Bio AuRA | Total         |                                  | Total         |
| développer le bio en restauration commerciale   | 3 250         | 6 250            | <b>9 500</b>  | Métropole                        | <b>40 280</b> |
| structurer et faire connaître l'offre de fournisseurs bio locaux                              | 5 750         | 9 000            | <b>14 750</b> | autofinancement AGRIBIO          | <b>3 000</b>  |
| promouvoir le bio aux consommateurs   | 4 500         | 18 150           | <b>22 650</b> | autofinancement Cluster bio AuRA | <b>12 120</b> |
| accompagner les transformateurs et les distributeurs pour développer des filières bio locales | 0             | 5 000            | <b>5 000</b>  |                                  |               |
| coordination, pilotage  | 1 500         | 2 000            | <b>3 500</b>  |                                  |               |
| <b>Total</b>  | <b>15 000</b> | <b>40 400</b>    | <b>55 400</b> | <b>Total</b>                     | <b>55 400</b> |

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, d'une part, d'un montant de 28 280 € au profit de l'association le Cluster Bio AuRA et, d'autre part, d'un montant de 12 000 € au profit d'AGRIBIO Rhône et Loire pour leurs programmes d'actions pour l'année 2023.

## 2°- ISARA - Foodtech Lyon AuRA

Sans personnalité morale, la Foodtech Lyon AuRA est une initiative territoriale coordonnée par l'ISARA Lyon. Elle réunit, au sein d'un bureau opérationnel, des entreprises, pôles de compétitivité et clusters, animateurs de filières, centres de compétences, incubateurs/accélérateurs et des financeurs publics. La Foodtech Lyon AURA s'emploie à rendre l'innovation utile à l'alimentation de demain et s'appuie sur 3 piliers majeurs pour une alimentation plus durable : une alimentation plaisir, une alimentation responsable et une alimentation accessible.

La Métropole soutient ce réseau depuis 2017, notamment, au titre de ses politiques publiques en matière de développement économique et d'innovation responsable (liens nutrition, alimentation, santé).

### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1219 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué à l'ISARA, pour la Foodtech Lyon AuRA, une subvention de 25 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

L'année 2022 a été l'occasion de créer de nouveaux événements tout en maintenant les événements piliers que sont l'Apéro FoodTech Lyon AuRA (rencontre conviviale annuelle), les B2Biz For Startups (rendez-vous d'affaires) et les Open sessions (séance d'innovation croisée entre grandes entreprises et start-up). Le bilan est très positif :

- une journée de rendez-vous d'affaires : plus de 165 rendez-vous entre 29 startups foodtech et différents acteurs de l'écosystème agroalimentaire régional, auxquels s'ajoutent toutes les rencontres informelles lors des moments de networking,

- une session d'innovation ouverte : soumission par une entreprise ou une structure partenaire d'une problématique d'innovation et proposition de solutions par des startups, dont certaines sont sélectionnées pour aller plus loin,

- 21 startups ont travaillé sur une problématique agro-écologie de l'entreprise Maternelle, 9 projets de startups retenus,
- un évènement convivial (Apéro Foodtech) : 100 participants, 35 startups dont 24 ont pitché, 17 structures partenaires, 21 autres acteurs de l'écosystème,
- un atelier de co-développement : un nouveau format de partage d'expériences pour répondre aux problématiques récurrentes des startups. Une startup bénéficiaire, 6 partenaires mobilisés,
- 1<sup>ère</sup> édition des trophées de la Foodtech : 35 dossiers déposés, 9 nominés, 4 lauréats et un coup de cœur, avec une remise des trophées lors de l'édition 2023 du SIRHA, avec remise du prix Coup de cœur par la Métropole. Cet évènement deviendra récurrent et pourra être organisé tous les 2 ans.

Le travail de communication de la Foodtech Lyon AuRA se poursuit avec les outils habituels (*newsletter*, page *LinkedIn*) et s'enrichit d'un nouvel outil : l'annuaire privé de la communauté. Il facilite l'animation territoriale de la filière et la coopération entre acteurs locaux.

#### **b) - Programme d'actions 2023 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions 2023 prévoit, pour la partie événementielle, le maintien des actions piliers que sont les B2Biz For Startups, l'Apéro FoodTech Lyon AuRA, et les Open sessions. Il est aussi prévu d'assurer la remise des prix des trophées de la Foodtech en 2023, de coordonner et de mettre en œuvre les différentes récompenses aux lauréats (dont des rendez-vous professionnels avec des partenaires).

Il s'agira aussi de démultiplier les ateliers de co-développement. L'augmentation du nombre d'événements, déjà initiée en 2022, implique un renforcement des ressources afin d'organiser des événements variés et qualitatifs répondant aux besoins des partenaires et des startups.

Pour la partie communication, le programme d'actions 2023 prévoit de repenser celle-ci dans l'objectif de s'affranchir du réseau national FoodTech et d'être plus alignée avec les actions menées, plus représentative du tissu économique du territoire.

Ce sera aussi l'occasion d'explicitier et valoriser une innovation multiple, pas uniquement poussée par la mise en place de nouvelles organisations ou de nouveaux modèles de développement souvent initiés par les startups pour favoriser une alimentation plus durable et plus ancrée localement.

Le budget prévisionnel de l'ISARA pour l'action Foodtech Lyon AuRA pour l'année 2023 est le suivant :

| Dépenses   | Montant (en €) | Recettes                    | Montant (en €) |
|--|----------------|-----------------------------|----------------|
| salaires (un équivalent temps plein - ETP-)                  | 54 000         | subvention de la Métropole  | 30 000         |
| frais ISARA liés à la mission                                | 9 700          | cotisations des partenaires | 45 000         |
| alternante en communication de janvier à septembre (salaire) | 12 100         | autofinancement             | 6 500          |
| déplacements   | 1 000          | aide à l'embauche           | 5 500          |
| animations du réseau :                                       |                |                             |                |
| - apéro FoodTech Lyon AuRA 2022                              | 2 000          |                             |                |
| - open sessions  | 600            |                             |                |
| - B2Biz for startups   | 5 000          |                             |                |
| - ateliers spécifiques startups                              | 1 000          |                             |                |
| - application annuaire                                       | 600            |                             |                |
| - renforcement outils de communication                       | 1 000          |                             |                |

| Dépenses             | Montant<br>(en €) | Recettes              | Montant<br>(en €) |
|----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Total charges</b> | <b>87 000</b>     | <b>Total produits</b> | <b>87 000</b>     |

La hausse du budget se justifie par la montée en puissance du réseau et le recrutement d'une alternante en communication, la création d'un nouvel évènement à fort rayonnement, la construction d'une communication propre. La part des financements publics reste inférieure à la part des cotisations des entreprises partenaires.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'ISARA Lyon dans le cadre de la Foodtech Lyon AuRA pour la réalisation de son programme d'actions 2023 (25 000 € en 2022) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 28 280 € au profit de l'association le Cluster Bio AuRA,
- 12 000 € au profit de l'association AGRIBIO Rhône et Loire,
- 30 000 € au profit de l'ISARA Lyon.

b) - les conventions à passer entre la Métropole, les associations le Cluster Bio AuRA, AGRIBIO Rhône et Loire et l'ISARA Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 70 280 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O2298 pour un montant de 30 000 €,
- opération n° 0P32O5673 pour un montant de 40 280 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20230424-303270-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 25 avril 2023<br>Date de réception préfecture : 25 avril 2023 |
|---|